# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 03

Date d'émission : le 25-Juin-2023 Date de révision : le 01-Août-2023

Date de la version remplacée: le 15-Juillet-2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou DEVCON® Titanium Putty Hardener

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

France UFI : GP20-J06U-2003-AC5P Union Européenne UFI : GP20-J06U-2003-AC5P

Synonymes Aucun(e)(s).
SKU# 5318N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe ITW Performance Polymers

Adresse Bay 150

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacterService ClientèleNuméro de téléphone353(61)771500

353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com Numéro de téléphone 44(0) 1235 239 670 (24 heures )

d'urgence

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

# Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

Toxicité aiguë, cutanée Catégorie 4 H312 - Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B H314 - Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318 - Provoque des lésions

oculaires graves.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

5318N Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

UFI: GP20-J06U-2003-AC5P

1H-Imidazole, 2-ethyl-4-methyl-, 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine, Contient:

Ferrosilicium, [with ≥ 30% But ≤ 70% Silicon], Formaldéhyde, Oligomeric Reaction Products With

Phenol And Triethylenetetramine, MÉTHYLIMIDAZOLE, 4-, Oxyde de verre

Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Mentions de danger

Nocif par contact cutané. H312

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque des lésions oculaires graves. H318

## Mentions de mise en garde

Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P261

Se laver soigneusement après manipulation. P264

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P272

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage/une protection auditive.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P301 + P330 + P331

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les P303 + P361 + P353

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où P304 + P340

elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs P305 + P351 + P338

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P333 + P313 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Stockage

Garder sous clef. P405

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

# RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

# 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Ferrosilicium , [with >= 30% But <= 70% Silicon]	10 - 30	8049-17-0 -	-	-	
Classification :	-				
Formaldéhyde , Oligomeric Reaction Products With Phenol And Triethylenetetramine	10 - 30	32610-77-8 500-083-8	-	-	
Classification :	-				
1H-Imidazole, 2-ethyl-4-methyl-	5 - < 10	931-36-2 213-234-5	-	-	

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

Classification: -

SDS FRANCE 5318N Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine	5 - 10	112-24-3 203-950-6	-	612-059-00-5	
Classification :	mg/kg bw),		6 mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31 4, Eye Dam. 1;H318, Skin Ser		
Oxyde de verre	5 - 10	65997-17-3 266-046-0	-	650-016-00-2	#
Classification :	Carc. 2;H3	51			
phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	5 - 10	108-95-2 203-632-7	-	604-001-00-2	#
Classification :	mg/kg bw),	Acute Tox. 3;H331	mg/kg bw), Acute Tox. 3;H311 ;(ATE: 0,5 mg/l), Skin Corr. 1E STOT RE 2;H373, Aquatic Chr	3;H314, Eye	
			Skin Irrit. 2;H315: 1 % ≤ C < 3 319: 1 % ≤ C < 3 %	%, Eye Dam.	
titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 μm]	1 - 5	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17-0000	022-006-002	
Classification :	Carc. 2;H3	51			
MÉTHYLIMIDAZOLE , 4-	< 1	822-36-6 212-497-3	-	-	
Classification :		4;H302;(ATE: 751 Carc. 2;H351	mg/kg bw), Acute Tox. 3;H311	I;(ATE: 440	
Autres composants sous les niveaux	10 - < 20				

Autres composants sous les niveaux

déclarables

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

circ tratects par an incuccin. Eaver les veterilents contamines avant reatinsation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Contacter

immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

# RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Movens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés d'intervention aux autres substances présentes.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue

protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres rubriques

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition professionnelle

France. VLEP. Valeurs limites d'exposition professionnelle telles qu'établies par l'article R.4412-149 du Code du travail, avec ses amendements

Composants	Туре	Valeur	
phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (CAS 108-95-2)	VLE	15,6 mg/m3	
		4 ppm	
	VME	7,8 mg/m3	
		2 ppm	

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

SDS FRANCE

5318N Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

#### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants Valeur

**VLE** 15,6 mg/m3 phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène;

Type

phényléthanol (CAS 108-95-2)

État réglementaire:

Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

4 ppm

État réglementaire:

Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

**VME** 7,8 mg/m3

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

2 ppm

2 ppm

10 mg/m3

État réglementaire:

Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

**VME** 

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 μm] (CAS 13463-67-7)

État réglementaire: Limite Indicative

# UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE,

2017/164/CE

Composants Type Valeur phénol; acide carbolique; **VLCT** 16 mg/m3 monohydroxybenzène; phényléthanol (CAS 108-95-2) 4 ppm **VME** 8 mg/m3

# UE. VLE's, Directive 2004/37/CE concernant les agents cancérigènes ou mutagènes dans l'Annexe III, partie A.

Composants Valeur **Type** Oxyde de verre (CAS **VME** 0.3 fibres/mL 65997-17-3)

# Valeurs limites biologiques

France. Biological indicators of exposure (IBE) (National Institute for Research and Security (INRS), ND 2065) Déterminant Composants Valeur **Spécimen** Temps échantill.

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (CAS 108-95-2)

250 mg/g

Phènol total

Créatinine

urinaire

\* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi

Suivre les procédures standard de surveillance.

recommandées

Doses dérivées sans effet

Non disponible.

(DDSE)

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition

France INRS: Désignation Peau

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène;

Résorption via la peau

phényléthanol (CAS 108-95-2)

VLEP obligatoires pour la France : Désignation pour la peau

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène;

Résorption via la peau

phényléthanol (CAS 108-95-2)

8.2. Contrôles de l'exposition

SDS FRANCE

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection Informations générales

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Le port d'un masque facial est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier - Autres

imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Risques thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide. Pâte **Forme** 

Couleur Blanc cassé. Odeur Ammoniacale.

Point de fusion/point de

congélation

12 °C (53,6 °F) évalué

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

266 °C (510,8 °F) évalué

Inflammabilité Non disponible.

Point d'éclair 135,6 °C (276,1 °F) évalué **Température** 337,78 °C (640 °F) évalué

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. pН Non disponible. Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible. (n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur 0,001 hPa évalué

Densité et/ou densité relative

Densité 1,65 g/cm3 évalué Densité de vapeur Non disponible. Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

physique

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Densité 1,65 évalué

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

**COV** 0 g/l

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**Contact avec des substances incompatibles.

**10.5. Matières incompatibles** Peroxydes. Phénols.

**10.6. Produits de**On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques** 

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Symptômes Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves.

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané.

Composants Espèce Résultats d'essais

3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

<u>Aiguë</u> Cutané

Liquide

DL50 Rat 1465 mg/kg

Orale

Liquide

DL50 Rat 1716 mg/kg

MÉTHYLIMIDAZOLE, 4- (CAS 822-36-6)

**Aiguë** 

Cutané

DL50 Lapin 440 mg/kg

Orale

DL50 Rat 751 mg/kg

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter  $\leq$  10  $\mu$ m] (CAS 13463-67-7)

<u> Aiguë</u>

Cutané

DL50 Hamster >= 10000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

aut provoquer une allergie cutanée

5318N Version  $n^\circ$  : 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

Mutagénicité sur les cellules

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

germinales

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu avec une exposition prolongée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

MÉTHYLIMIDAZOLE, 4- (CAS 822-36-6)

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène;

phényléthanol (CAS 108-95-2)

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more

of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm]

(CAS 13463-67-7)

Toxicité pour la reproduction

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

l'homme.

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non applicable.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Danger par aspiration

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

**Autres informations** Non disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol 1,46

Facteur de bioconcentration (FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

5318N Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services Code des déchets UE

d'élimination de déchets.

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

UN3259 14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire Label(s) 8 No. de danger (ADR) 80 Code de restriction en F

tunnel

14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

RID

UN3259 14.1. Numéro ONU

AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire 6.1 8 Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3259

AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 Risque subsidiaire 8 Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

manipulation. particulières à prendre par

l'utilisateur

**IATA** 

UN3259 14.1. UN number

Amines, solid, corrosive, n.o.s. (3,6-diazaoctanethylenediamin; triethylenetetramine, 14.2. UN proper shipping

Methylimidazole, 4-), Limited Quantity name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards No. **ERG Code** 81

14.6. Special precautions

for user Other information Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

5318N Version  $n^\circ$  : 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

**IMDG** 

**14.1. UN number** UN3259

**14.2. UN proper shipping**AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. or POLYAMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.

name (3,6-diazaoctanethylenediamin; triethylenetetramine, Methylimidazole, 4-), Limited Quantity

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8
Subsidiary risk 14.4. Packing group III
14.5. Environmental hazards
Marine pollutant No.

Marine pollutant No. EmS F-A, S-E

**14.6. Special precautions** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

14.7. Transport maritime en vrac Non applicable.

conformément aux instruments de l'OMI

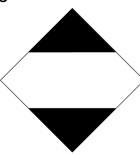
ADN; ADR



**IATA** 



**IMDG** 



**RID** 



# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel aue modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

titanium dioxide [in powder form containing 1 % or more of particles with aerodynamic diameter ≤ 10 µm] (CAS 13463-67-7) phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (CAS 108-95-2)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

UFI: GP20-J06U-2003-AC5P

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications - Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

Oxvde de verre (CAS 65997-17-3)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (CAS 108-95-2)

Oxyde de verre (CAS 65997-17-3)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

# Règlementations françaises

INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réalementé.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

# **RUBRIQUE 16. Autres informations**

# Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC: Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

5318N Version  $n^{\circ}$  : 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15 Non disponible.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai. le cas échéant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

 $\label{eq:H411} \ \ \text{Toxique pour les organismes aquatiques, entra \hat{\textit{i}} \text{ne des effets n\'efastes \`a long terme.}$ 

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® Titanium Putty Hardener

5318N Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023